

Image not found or type unknown



Reprise de personnel quand il y reprise d'un commerce

Par **magjosse**, le **01/04/2010** à **14:26**

Bonjour,rrnrje vais reprendre une activité commerciale (vente et réparation de véhicules) et je voudrais savoir si je suis dans l'obligation de reprendre les ouvriers déjà en poste (car j'ai déjà mon personnel)? si je peux les licensier ? ou est ce à leur employeur actuel de le faire (tout au moins peut il le faire)rnmerci d'avance pour vos réponses.